



E

L

LÉGISLATION

Soyez des cybercitoyennes et cybercitoyens



Louise a découvert que ses photos personnelles publiées sur son réseau social préféré étaient utilisées sans son consentement par une entreprise en ligne pour la promotion d'un produit anti-constipation. Suite à cet incident, elle a cherché à comprendre ses droits et obligations relatifs à la protection des données pour mieux protéger sa vie privée et éviter d'autres problèmes à l'avenir.

Voici quelques mesures pour éviter une situation similaire à celle de Louise:

- **Comprendre les droits à la protection des données (nLPD)**
Informez-vous sur les lois et réglementations en vigueur concernant la protection des données personnelles, telle que la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD) en Suisse.
- **Respecter les droits d'auteur pour éviter des sanctions légales**
Ne partagez ni ne téléchargez aucun contenu protégé par des droits d'auteur sans autorisation. Le partage de contenu piraté est illégal et peut entraîner des sanctions légales.
- **Signaler les abus en ligne aux autorités**
Si vous êtes témoin ou victime d'une tentative d'extorsion ou d'une infraction en ligne, signalez-le aux autorités compétentes, comme le réseau social ou la police. Vous contribuez ainsi à la lutte contre la cybercriminalité et aidez à protéger les internautes.
- **Ne pas ignorer les conditions d'utilisation de ses applications**
Informez-vous sur ce que les propriétaires de ces applications peuvent faire avec vos données. Il est possible que, dans certaines conditions, vos données ne vous appartiennent plus une fois qu'elles sont publiées.

LES LOIS SONT LES GARDIENNES DE NOTRE VIE DIGITALE. ELLES GARANTISSENT QUE VOS DONNÉES PERSONNELLES SOIENT CONSERVÉES EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ.